

**Déclaration commune**  
**des Ministres des Affaires Etrangères**  
**des Pays-Bas et du Royaume du Maroc**

LES RELATIONS MAROCO-NÉERLANDAISES : UN CADRE POUR L'AVENIR

**Introduction**

Depuis la célébration, en 2005, des quatre cents ans des relations maroco-néerlandaises, la coopération entre les deux pays va s'intensifier.

Cette coopération a un double objectif : multiplier les actions communes et améliorer la connaissance mutuelle entre le Maroc et les Pays-Bas. L'approche choisie comprend deux volets :

- 1) dialogue et coopération politiques autour de thèmes d'intérêt commun ainsi que dans le cadre de la politique européenne de voisinage ;
- 2) intensification des échanges entre les deux sociétés dans leurs différents aspects.

Le travail d'élargissement et d'approfondissement de la coopération mené ces dernières années ayant porté ses fruits, l'action se poursuivra dans cette voie.

S'appuyant sur les réussites de la coopération, et considérant les enjeux de la politique européenne de voisinage et du statut avancé du Maroc avec l'EU ainsi que l'accroissement du nombre de Néerlandais d'origine marocaine, les Ministres des

Affaires Etrangères, M. Taïeb Fassi Fihri et M. Maxime Verhagen, décident de renforcer et de rehausser les relations bilatérales à travers :

- la signature et la mise en oeuvre d'un Programme d'action commun ;
- l'organisation de rencontres interministérielles autour de thèmes actuels ;
- la tenue de conférences extraordinaires permettant à des dirigeants issus du monde de l'entreprise, de la politique, des milieux scientifiques et de la société civile de réfléchir au rôle des processus de migration, de développement et d'intégration dans un monde globalisé ;
- séminaires de diplomates marocains dans le cadre du programme créé à cet effet à l'Institut Clingendael ;
- l'organisation de rencontres stratégiques entre jeunes talents marocains et néerlandais « personnalités d'avenir » : conférences tenues dans le cadre du Conseil de coopération maroco-néerlandais, réunissant de jeunes personnalités du monde politique, de l'entreprise, du journalisme, des milieux scientifique et culturel, de groupements d'intérêt ou des ONG ;
- favoriser les rencontres entre les parlementaires des deux pays ;
- l'organisation d'activités interculturelles visant à améliorer la compréhension et l'estime mutuelle.

Les Ministres ont exprimé leur volonté d'approfondir la coopération menée dans le cadre du Programme d'action commun.

I. Poursuivre l'intensification des consultations et la coopération autour de thèmes d'intérêt commun

Le renforcement de la coopération au niveau gouvernemental, aussi bien entre ministres qu'entre fonctionnaires de l'État, se fera grâce à des rencontres régulières et à l'échange d'informations. Une attention particulière sera accordée aux initiatives concernant les domaines suivants :

**Thématique bilatérale, internationale et européenne :**

- initiatives mentionnées dans l'introduction de la présente déclaration ;
- état des lieux et perspectives des relations bilatérales dans différents domaines ;
- politique de migration ;
- politique d'intégration ;
- politique intérieure, développements socioéconomiques et socioculturels dans chacun des deux pays.
- la politique européenne de voisinage ;
- promotion des valeurs démocratiques et des droits de l'homme ;
- migration et codéveloppement ;
- développement économique ;
- multilatéralisme efficace : renforcement des Nations Unies ;
- relations multilatérales ;
- questions régionales, notamment celles concernant l'Afrique et le Moyen-Orient, y compris celles relatives à la prévention et à la résolution pacifique des conflits régionaux ;

- questions relatives à la coopération internationale : non-prolifération, désarmement et sécurité internationale, lutte contre le terrorisme, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste de l'EU et de l'ONU,
- questions d'intérêt commun ;

## II. Intensifier la coopération et la communication entre les deux sociétés

Les deux Ministres ont décidé de créer un Conseil de coopération maroco-néerlandais, animé par des personnalités marocaines et néerlandaises ayant l'engagement en faveur des relations bilatérales. Le Conseil sera appelé à accompagner, selon des méthodes et des mécanismes à définir d'un commun accord, l'effort entrepris par les deux parties en faveur du développement des relations bilatérales. La composition et les modalités de fonctionnement du Conseil seront adoptés ultérieurement par les deux parties.

Fait à Rabat, le 24 novembre 2008, en deux originaux en langue française.

**M. Maxime VERHAGEN**

**Ministre des Affaires Etrangères  
des Pays-Bas**

**M. Taïb FASSI/FLIRI**

**Ministre des Affaires Etrangères  
et de la Coopération  
du Royaume du Maroc**